

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2022-071

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Date de convocation du conseil municipal : 8 Novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY.

Membres absents : Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 31

OBJET APPROBATION DU PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE

La ville d'Écully, consciente de l'urgence écologique, s'est engagée avec volontarisme dans la transition écologique avec un plan d'action ambitieux et réaliste dès les premiers jours du mandat.

Il s'agit notamment d'investir plus de 5 millions d'euros dans la réhabilitation des bâtiments communaux en prenant en compte l'isolation, la performance énergétique, les nouvelles technologies, la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

L'année 2022, impactée par la sécheresse, marque une nouvelle fois la nécessité de lutter contre les événements climatiques extrêmes qui ne cessent de se multiplier et de profondément faire évoluer nos habitudes ainsi que nos manières de gérer nos collectivités.

A cela s'ajoute la crise énergétique que chacun d'entre nous traverse et qui implique la nécessité d'adopter une approche différente de nos modes de consommations d'énergie.

Collectivement nous devons changer nos habitudes, nos comportements.

Pour autant, la ville d'Ecully n'a pas attendu pour engager des actions fortes en matière de consommation responsable, avec des constructions moins énergivores, le passage en LED de l'éclairage public et des bâtiments publics, la préservation des espaces naturels et la plantation d'arbres.

Pour accélérer la transition énergétique de la France, le gouvernement a lancé un plan de sobriété énergétique en juin 2022, avec l'obligation pour les collectivités et les entreprises de baisser de 10% leur consommation énergétique.

Les collectivités ont un rôle à jouer sur deux piliers importants :

- La sobriété énergétique : réduire les consommations d'énergie par des changements de comportement, de mode de vie et d'organisation collective.
- L'efficacité énergétique : réduire les consommations d'énergie à service énergétique équivalent à l'échelle d'un système donné en faisant appel à des améliorations techniques.

Aujourd'hui, la Ville y répond, en s'engageant sur la mise en place de 12 actions concrètes, dès à présent, en lien avec les habitants, les entreprises et les associations.

Ce plan d'action est le fruit d'un travail collectif auquel ont été associés les différents groupes d'opposition, lors d'une réunion de travail le 27 octobre 2022 ; les propositions faites à cette occasion y sont intégrées.

ACTIONS SUR LES COMPORTEMENTS

Action 1 : Passer au 100% LED pour l'éclairage public

Actuellement l'éclairage de la ville est équipé en technologie LED à hauteur de 40 %.

L'objectif est d'atteindre un taux d'équipement à hauteur de 65 % en 2026 grâce au programme pluriannuel en partenariat avec le SIGERLY. Il s'agit de remplacer à hauteur de 140 000 €/an les lampes à décharge par de la LED.

Objectif 2030 : un éclairage public 100 % LED.

Résultat : une consommation électrique de – 40 % avec le changement de technologie d'éclairage.

Action 2 : Passer à l'éclairage LED pour les terrains de sport

La ville a lancé le projet de changement de technologie d'éclairage pour les deux terrains de football. Les travaux seront réalisés au 1^{er} semestre de l'année 2023. Ce changement de technologie d'éclairage concerne également le terrain de basket Chirpaz (travaux réalisés en septembre 2022).

Des études seront également conduites pour engager les travaux sur les autres terrains sportifs communaux.

Résultat : un meilleur éclairage plus économe – baisse des consommations électriques – moins d'entretien sur cette technologie d'éclairage.

Action 3 : Moduler l'éclairage public nocturne

L'éclairage public est modulable en fonction des lieux et des possibilités techniques des installations actuelles et à venir.

Il s'agit de baisser de 50 % l'intensité des éclairage LED sans affecter la visibilité et la sécurité des usages.

Résultat : lutte contre le gaspillage énergétique – baisse de la pollution lumineuse – favoriser la biodiversité.

Action 4 : Eteindre l'éclairage des monuments et bâtiments communaux

Les monuments et façades des bâtiment municipaux seront désormais éteints la nuit à compter de 22h30.

Sont concernés : l'Hôtel de Ville, l'église Saint Blaise, le Centre culturel...

Résultat : lutte contre le gaspillage énergétique – baisse de la pollution lumineuse.

Action 5 : Ajuster la période des illuminations de fin d'année

Les illuminations des fêtes de fin d'année seront fonctionnelles du 8 décembre 2022 au 2 janvier 2023. La période sur le mois de janvier sera réduite d'une quinzaine de jours afin de diminuer la consommation énergétique. Rappelons que les illuminations sont 100% LED depuis 2013.

Résultat : lutte contre le gaspillage énergétique.

Action 6 : Ajuster le chauffage au plus près des besoins d'utilisation dans les équipements municipaux

Des consignes de chauffe adaptées pour l'ensemble des bâtiments municipaux sont mises en œuvre dès cette saison.

La température de confort est fixée à 19 degrés dans tous les bâtiments avec deux exceptions : les crèches et les établissement seniors (résidence autonomie et Ehpad : maintien à 21 degrés).

Dans les gymnases, la température de confort sera abaissée à 16 degrés dans les espaces de jeux.

A la piscine, baisse de 2 °C de la température de l'eau et de l'air.

Les ballons d'eau chaude de confort présents dans les bâtiments municipaux seront arrêtés.

Afin de réduire les surfaces chauffées pendant les vacances scolaires, les activités de loisirs seront mutualisées et regroupées dans quelques établissements.

Les lampes et les chauffages d'appoint dans les locaux administratifs des bâtiments de la Ville seront retirés.

Résultat : lutte contre le gaspillage énergétique.

Action 7 : Mobiliser des associations

Les associations et structures occupant un bâtiment municipal seront mobilisées pour agir à leur échelle autour du plan de sobriété communal.

Résultat : lutte contre le gaspillage énergétique – uniformisation des pratiques sur le territoire communal.

Action 8 : Renforcer les actions de la police de l'environnement

Le décret n° 2022-1294 du 5 octobre 2022 impose l'extinction de la lumière d'un magasin une heure après sa fermeture et entre 1 heure et 6 heures du matin.

Le décret n° 2022-1295 du 5 octobre 2022 rend obligatoire la fermeture des ouvrants des locaux chauffés donnant sur l'extérieur.

Au titre de ces pouvoirs de police, le contrôle de cette obligation relève de la compétence du maire. La Police Municipale est mobilisée pour sensibiliser et faire respecter cette nouvelle réglementation.

Résultat : lutte contre le gaspillage énergétique – uniformisation des pratiques sur le territoire communal.

ACTIONS SUR LES MOYENS

Action 9 : Réaliser des travaux de modernisation des bâtiments municipaux

La transition écologique est une priorité du mandat.

Un volet amélioration énergétique est inclus dans tous les projets bâtimentaires neufs ou en réhabilitation.

Deux projets d'importance en cours : la réhabilitation/extension du groupe scolaire des Cerisiers (4,5 millions d'euros) – la réhabilitation énergétique du groupe scolaire de Charrière Blanche (1,5 millions d'euros).

Des audits énergétiques annuels sont réalisés en partenariat avec le SIGERLY afin d'analyser les consommations, déterminer un plan de mesures correctives et suivre l'avancée du plan d'actions. La ville investit également, dans le cadre des programmes d'entretien, dans des matériels et équipements : éclairage en LED, changement d'appareils défectueux par des appareils plus performants et moins énergivores, changement et réglage des chaudières...
Résultat : -40% de consommation dès 2030 et -60% en 2050.

Action 10 : Promouvoir le photovoltaïque

En tant que collectivité territoriale, Ecully dispose de plusieurs leviers pour faciliter le développement de projets photovoltaïques sur son territoire. Elle peut agir à plusieurs niveaux : créer un cadre favorable au développement de projets, accompagner les porteurs de projets, voire participer au montage de projets.

À l'échelle de son patrimoine, Ecully peut agir directement en équipant de panneaux photovoltaïques plusieurs bâtiments et terrains disponibles. Des études de faisabilité et d'implantations seront engagées dès 2023.

Résultat : produire de l'électricité verte localement.

Action 11 : Continuer de réduire l'empreinte carbone

Le développement des mobilités actives permet aussi de réduire les coûts pour la collectivité avec des équipements moins coûteux à l'achat et dans les frais d'entretien.

Depuis 2021, ce sont 4 voitures/véhicules utilitaires électriques qui ont été mis en service et 2 vélos à assistance électrique en vélopartage.

Un projet d'acquisition de plusieurs vélos disséminés dans les différents services municipaux ainsi que d'un vélo cargo municipal au sein du service des espaces verts de la ville seront inscrits au budget 2023.

La municipalité a également lancé un appel à candidature pour que des voitures électriques en autopartage puissent être louées par les écullois. Le service est opérationnel depuis septembre.

Des partenariats pour implanter des bornes électriques sont en cours d'étude pour faciliter le déploiement des véhicules électriques sur le territoire communal.

La ville souhaite également former ses collaborateurs à l'écoconduite.

Résultat : réduire les consommations d'énergie fossile – favoriser les mobilités actives.

Action 12 : Poursuivre les économies d'eau

Il s'agit de renforcer la réutilisation d'eaux de pluie avec l'installation de récupérateurs sur plusieurs bâtiments municipaux.

Ecully ville 4 fleurs s'engage aussi dans la substitution des plantes annuelles par des plantes vivaces ou d'essence plus résistantes et moins consommatrices en eau.

Résultat : préserver la ressource en eau potable – disposer de végétaux durables dans le temps.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les recommandations gouvernementales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 31 voix pour.

- Approuve le plan de sobriété énergétique de la ville d'Ecully ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer à tout document afférent à ce dossier et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022 et suivants engendrés par les interventions techniques nécessaires.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 16 novembre 2022

La secrétaire,



Géraldine BALLIGAND

Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 22 NOV. 2022
Le maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation du plan de sobriété énergétique

Date de transmission de l'acte : 22/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 22/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-071 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20221116-2022-071-DE

Date de décision : 16/11/2022

Acte transmis par : Caroline CHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale
6.1.5. Autres